

Mars 2016 - Mise à jour de l'examen de la LTC

Contexte

Comme vous le savez, le rapport final de l'examen de la *Loi sur les transports au Canada* a récemment été déposé à la Chambre des communes par le Ministre des transports Marc Garneau. L'examen, effectué par le gouvernement conservateur précédent, a débuté en juin 2014; le mandat étant de définir les priorités et les mesures pouvant être appliquées en matière de transports pour soutenir la prospérité du Canada à long terme.

Recommandations

L'examen fût mené par David Emerson, un ancien politicien fédéral bien connu et un dirigeant d'entreprise. Le rapport final comprend plus de 60 recommandations. Plusieurs recommandations se rapportent spécifiquement au secteur du transport maritime et comprennent des éléments qui sont d'un intérêt particulier pour la Guilde et ses membres.

La recommandation pertinente la plus importante pour la Guilde dans le rapport concerne l'élimination des restrictions d'exploitation imposées par la *Loi sur le cabotage*. Le rapport recommande l'élimination de ces restrictions en appliquant une période de transition n'excédant pas sept ans. La *Loi sur le cabotage* est la loi qui stipule que toute activité menée entre des ports canadiens et dans les eaux canadiennes est restreinte aux navires battant pavillon canadien, dans la mesure où un tel navire canadien est disponible. La loi restreint et limite l'utilisation de navires battant un « pavillon de complaisance » exploités par des marins étrangers prenant part à des voyages canadiens. Une telle élimination des restrictions imposées par la *Loi sur le cabotage* aurait beaucoup d'impact sur les membres de la Guilde; les entreprises qui exploitent actuellement des navires battant un pavillon canadien et qui travaillent dans les eaux nationales canadiennes devront faire concurrence à des navires battant un « pavillon de complaisance » employant un équipage étranger embauché à faible coût.

Parmi les autres recommandations pertinentes, le rapport suggère le transfert de la Garde côtière canadienne à Transport Canada. La Garde côtière est actuellement un organisme de service spécial au sein de Pêches et Océans Canada,.

Le rapport fait également des recommandations spécifiques concernant le pilotage, principalement à propos de la gouvernance et de la consolidation possible des autorités de pilotage dans l'optique de créer un seul corps national. La Guilde travaille en étroite collaboration avec l'Association des pilotes maritimes du Canada et apporte son aide à celle-ci afin d'examiner ces recommandations et de prendre des mesures appropriées pour que les intérêts des pilotes soient protégés.

Les prochaines étapes

Le ministre Garneau a mentionné que, pendant les prochains mois, le gouvernement du Canada allait mener des consultations exhaustives au sujet des recommandations. Ce procédé impliquera la tenue d'audiences de comités du Parlement, ainsi que d'autres activités d'implication des parties prenantes. La Guilde a beaucoup d'expérience dans ce type d'activités de consultation menées à l'échelle nationale.

Étant donné notre inquiétude évidente sur les recommandations concernant la *Loi sur le cabotage*, ces activités seront suivies de près; la Guilde prendra très certainement part au procédé consultatif chaque fois où cela sera possible. Il est essentiel de protéger les intérêts de nos membres et, bien évidemment, d'assurer que le régime national actuellement en vigueur soit maintenu.

Pour présenter notre cas de manière aussi efficace que possible, il est essentiel que la Guilde commande une recherche de preuves démontrant l'intérêt économique et stratégique des dispositions actuelles concernant la présence d'un équipage canadien sur des navires nationaux. Étant donné l'impact potentiel immense de cette affaire, une éminente firme de relations et de politique gouvernementales canadienne a été engagée afin d'offrir des conseils sur un positionnement stratégique et pour aider dans les activités prévues, le tout pour assurer que le point de vue de la Guilde est bien entendu et compris.

Les membres de la Guilde seront tenus informés de tout nouveau développement relativement à cette affaire.